



FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

3, rue Dieudonné Costes - B.P. 40348 75625 PARIS CEDEX 13

N2 Messieurs et Dames Zone 4

CRITERIUM FEDERAL Tour 4

CONVOCATIONS

Toutes les catégories se dérouleront à CUSSET (03) Complexe sportif des Darcins - 42 avenue de l'Europe 03300 CUSSET

Le Samedi 5 mars 2016 Appel 13H30 Début des épreuves 14H00

Le Dimanche 6 mars 2016 Poursuite de la compétition à 9H00

Responsable Fédéral: Gilbert CHAVEROT 06 82.84.33.48 g.chaverot@lratt.fr

Juge-arbitre: Alain SAUGUES 06 08 47 80 99 alainsaugues@wanadoo.fr

Organisateur: TT CUSSET

Pascal MANISSOL 06.50.96.55.83 pm1511@bbox.fr

Les balles fournies par l'organisateur seront ORANGES et en Celluloïd!

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PREUVE DE LICENCE avec CERTIFICATION MEDICALE

La preuve de la licenciation peut se faire via tous les moyens mis à disposition par la FFTT.

RAPPEL: Forfait non excusé = Pénalité financière de 20 € + Exclusion de la compétition

Nota : Le forfait est excusé si :

- Le joueur prévient le Responsable Fédéral de son absence au plus tard le mercredi (avant 12h00) qui précède la compétition. Confirmation écrite (mail ou courrier) indispensable
- •Son absence est signalée avant le début de la compétition. Le joueur fait alors parvenir un certificat médical au Responsable Fédéral dès le lundi suivant la compétition

DEROULEMENT DE LA COMPETITION:

Tableaux féminins: 4 tableaux de **12 joueuses** – Toutes les places sont jouées – Samedi: **poules de 6** (4 tours en D13 et D15, 3 tours en D18 et DSE); Dimanche: fin des poules, Classement entre 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6.

Fin à 14h30 pour D13 et D15, à 15H pour D18 et DSE.

Tableaux masculins : 5 tableaux de 16 joueurs - Toutes les places sont jouées -

Samedi : **Poules de 4** ; Dimanche : tableau ;

> Fin des tableaux à 15h (M11), 16h (autres tableaux) ; Le coté KO des tableaux masculins terminent 30' plus tôt.

Choix de l'article I.302 des règlements sportifs échelon national :

Placement des joueurs : A chaque tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte des poins inscrits sur la licence de la phase en cours.

Rappel de l'article III.205.2 des règlements sportifs (échelon nationale 2) :

« A l'issue de chacun des **trois premiers tours**, le premier des tableaux ME et DE accèdent obligatoirement à la nationale 1.

A l'issue du dernier tour, le premier des tableaux ME et DE accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2, la saison suivante.

A l'issue de **chaque tour**, le premier des tableaux M18, M15, M13, M11, D18, D15, D13 accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur (exemple : le premier en M15 joue le tour suivant en M18 ; la première en D18 joue le tour suivant en DE).

La meilleure -11 du tableau D13, sera considérée comme gagnante du tableau D11 ; en l'absence de joueuse -11 en D13, ce sont les cadres techniques de la zone 4 qui proposeraient cette joueuse.